

Commune  
de FOURNEAUX



**OBJET :**

**Refacturation des  
charges de personnel  
du budget principal  
au budget annexe de  
l'eau**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

Le Maire soussigné  
Certifie qu'en application du  
Code Général des Collectivités  
Territoriales, la convocation du  
Conseil Municipal a été affichée  
le  
2 avril 2024

N° 20-2024

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 073-217301175-20240409-20240409\_20\_REF-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le **neuf avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Jean-Claude BLAIX, Florian DUCROT.

Procurations : Kelly BERTRAND donne procuration à Samuel FADDA.  
Claude MEILLE donne procuration à François CHEMIN.

Secrétaire de séance : Maryvonne ROBIN.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis plusieurs années la commune facture au budget annexe de l'eau la mise à disposition de personnel communal.

Cette contribution correspond au nombre d'heures passées par les agents communaux des services techniques et administratifs au profit du service de l'eau et de l'assainissement.

Il indique qu'elle s'élève pour 2024 à 12 100€ selon l'état joint en annexe.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- Décide de facturer au budget annexe de l'eau la mise à disposition de personnel communal pour un montant de 12 100€, au titre de l'exercice 2024, selon l'état joint en annexe.

- Précise que cette contribution sera réévaluée pour les années futures en fonction de l'évolution des tâches et des salaires du personnel concerné.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire  
François CHEMIN



La secrétaire de séance,  
Maryvonne ROBIN

**PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL C  
POUR LE COMPTE DU SERVICE MUNICIPAL DES**

Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
 Reçu en préfecture le 10/04/2024  
 Publié le 10/04/2024  
 ID : 073-217301175-20240409-20240409\_20\_REF-DE



**I - PERSONNEL TECHNIQUE :**

* Mise à disposition de personnel pour le suivi de la télégestion du réseau :			
- AM : 10 mn par jour + 4h dépannage-réinitialisation :			
65h à 25,55 €	=		1 660,75€
* Mise à disposition de personnel pour relevé annuel des compteurs :			
- AM : 3 jours de 8h :			
24h à 25,55 €	=		613,20€
- ATTP 2cl : 12 jours de 8h :			
96h à 22,75€	=		2 184,00€
* Mise à disposition de personnel pour changement des compteurs :			
- ATTP 2cl : 30 U x 20 mn :			
10h à 22,75 €=	=		227,50€
* Mise à disposition de personnel pour interventions abonnés :			
- AM : 12 U x 20 mn :			
4h à 25,55 €	=		102,20 €
* Mise à disposition de personnel pour entretien du réseau :			
- AM :	Nettoyage réservoir :	8h/an	
	Nettoyage réseau :	8h/an	
	Recherche fuites :	6h/an	
	Réparation fuites :	12h/an	
	Contrôles divers :	<u>30h/an</u>	
		64h à 25,55 €	= 1 635,20 €
- ATTP 2cl :	Nettoyage réservoir :	8h/an	
	Nettoyage réseau :	8h/an	
	Recherche fuites :	6h/an	
	Réparation fuites :	12h/an	
	Contrôles divers :	<u>30h/an</u>	
		64h à 22,75 €	= 1 456,00€
			<hr/>
	<b>TOTAL PERSONNEL TECHNIQUE</b>	<b>=</b>	<b>7 878,85 €</b>
			<b>Arrondi à 7 900,00 €</b>

**- PERSONNEL ADMINISTRATIF :**

* Mise à disposition de personnel pour la facturation de l'eau :			
- AAP 1 <sup>ère</sup> classe : Facturation intermédiaire : 40h			
Facturation annuelle : <u>56h</u>			
96h à 23,47 €	=		2 253,12 €
* Mise à disposition de personnel pour opérations comptables (mandats-titres) :			
- AAP 1 <sup>ère</sup> classe : 72 U x 10 mn :			
12h à 23,47 €	=		281,64 €
* Mise à disposition de personnel pour élaboration du budget :			
- AAP 1 <sup>ère</sup> classe : 40h/an :			
40h à 27,36 €	=		1094,40 €
* Mise à disposition de personnel pour déclaration et rapports :			
- AAP 1 <sup>ère</sup> classe : Déclarations agence eau, TVA : 12h/an			
Rapport sur l'eau : <u>8h/an</u>			
20h à 27,36 €	=		547,20 €
	<b>TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF</b>	<b>=</b>	<b>4 176,36 €</b>
			<hr/>
			<b>Arrondi à 4 200,00 €</b>

**TOTAL TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF : 7 900 € + 4 200 € = 12 100 €**